



Quimper, Hôtel du département, le 19 octobre 2017

**Discours de Jocelyne Poitevin,
Conseillère départementale du canton de Douarnenez
lors de la Séance Plénière du 19 octobre**

Madame la Présidente,
Chers collègues,

L'élément saillant de cette deuxième décision modificative c'est bien sûr l'augmentation des crédits de dépense pour les frais d'accueil des mineurs confiés au département pour plus de 1,6 million d'euros.

La délibération aurait mérité d'être plus franche en précisant qu'il s'agit de fonds dédiés exclusivement à l'accueil des mineurs isolés étrangers non accompagnés, et non à des besoins liés à l'ensemble des mineurs confiés.

1,6 million d'euros en plus pour cette dépense sur laquelle demeure des interrogations, et qui renforce notre conviction que vous auriez dû être plus ferme sur cette question. Ces dépenses englobent des dépenses destinées à des mineurs, mais également des dépenses liées à la détermination de l'âge des différentes personnes. Il s'avère en fait que seulement 30% des jeunes sont réellement mineurs.

À août 2017, 431 jeunes étaient accueillis, 306 mineurs confiés ou en évaluation et 125 jeunes majeurs en contrat (anciennement mineurs non accompagnés). Le budget annuel se portant à plus de 6 millions d'euros.

Nous intervenons auprès de vous depuis plusieurs mois sur ce sujet pour que vous adoptiez un positionnement ferme, notamment en réalisant des



contrôles nécessaires, mais également en vous fédérant aux autres départements français. Votre positionnement a effectivement évolué et nous avons vu dans la presse votre revirement par rapport à ce sujet. Nous avons également constaté la réaction de plusieurs Présidents de Conseils départementaux.

Il est vrai que les élections du printemps dernier ont changé la majorité présidentielle. Aussi il est plus aisé pour vous de justifier votre action par rapport au précédent gouvernement.

Enfin, et je terminerai là mon propos sur les mineurs isolés étrangers, la question est de savoir quel rôle le département et les élus du département veulent jouer ? Nous avons toujours pensé que cette politique qui consiste à faire en sorte que des migrants relèvent de la politique de droit commun et des collectivités territoriales est une erreur. C'est à l'Etat qu'il revient de rester maître de ces questions, car celles-ci dépassent totalement l'échelon départemental.

Nous croyons qu'une politique est pertinente lorsqu'elle est portée par celui qui la maîtrise du début à la fin. Aussi nous vous pressons pour appuyer notre demande, afin que l'Etat prenne ses responsabilités en finançant toutes les dépenses liées aux mineurs isolés étrangers, comme cela se fait pour les majeurs, quitte à ce que les Départements continuent d'assurer la prestation, dans un souci de solidarité.

Demain, le premier ministre Edouard Philippe doit annoncer, lors de l'Assemblée des départements, des mesures de prise en charge. Attendons demain pour voir... mais à cette cadence, si rien ne bouge, on risque d'exploser en vol.

Je vous remercie.

